

En 1988, 38 300 familles (soit près de 140 000 personnes) de la région de l'Atlantique comptaient au moins un pêcheur professionnel actif. D'autre part, quelque 12 000 personnes et 3 260 pêcheurs actifs travaillaient à la transformation du poisson, ce qui montre que certaines familles dépendent en outre de ce secteur secondaire. C'est Terre-Neuve qui comptait le plus grand nombre de pêcheurs actifs et de travailleurs d'usine. L'Île-du-Prince-Édouard, quant à elle, affichait le pourcentage le plus élevé de familles comptant des pêcheurs, tandis que le Nouveau-Brunswick enregistrait le plus fort pourcentage de familles dont un membre occupait un emploi dans une usine de transformation du poisson⁽¹⁾. Il importe de signaler que c'est par tradition culturelle ou familiale qu'un grand nombre travaillent dans l'industrie de la pêche et en tirent fierté.

Le secteur des pêches est étroitement lié aux fournisseurs de biens et de services. Les emplois disponibles dans les industries connexes se retrouvent généralement dans la conception et la construction navale. De plus, les pêcheurs achètent du combustible, des filets et des cordages, des instruments de navigation et d'autres types d'engins de pêche. La transformation du poisson engendre donc des retombées économiques, dont profitent notamment les gens engagés dans la fabrication de boîtes de carton ou de sacs de plastique et dans le transport des produits de la pêche sur les marchés canadiens et étrangers. Les conséquences des changements économiques au sein de l'industrie se répercutent sur l'ensemble de l'économie et peuvent même se multiplier. En Nouvelle-Écosse, par exemple, on a estimé que mille tonnes de poissons de fond débarquées créaient 30 emplois directs, à longueur d'année, dans le secteur de la transformation, ce qui correspond à 1,9 emploi indirect par emploi direct créé⁽²⁾.

Terre-Neuve détenait à elle seule 48 p. 100 des 54 153 permis personnels de pêche commerciale émis par le gouvernement fédéral dans les cinq provinces de l'Atlantique en 1988, alors que la Nouvelle-Écosse, le Québec, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard en détenaient respectivement 24 p. 100, 8 p. 100, 11 p. 100 et 9 p. 100 (Tableau 1). Les permis délivrés ne sont pas tous utilisés au cours d'une saison et de nombreux pêcheurs possèdent une série de permis, soit un pour chaque espèce de poisson qui les intéresse. Ainsi, la saison du homard est courte et dès qu'elle est terminée, de nombreux pêcheurs passent à une autre espèce⁽³⁾. Environ les trois quarts des titulaires de permis pêchent vraiment: 63 p. 100 de ceux-ci sont des pêcheurs à temps plein et 37 p. 100 des pêcheurs à temps partiel⁽⁴⁾. En 1988, 45 p. 100 des pêcheurs de la région de l'Atlantique avaient moins de 35 ans, 26 p. 100 étaient âgés de 35 à 44 ans et 29 p. 100 avaient 45 ans ou plus. C'est sur la côte est de la Nouvelle-

(1) Ministère des Pêches et des Océans, *Enquête auprès des pêcheurs de l'Atlantique, 1988*, Direction générale de l'analyse économique et commerciale, données préliminaires.

(2) Canada, le Sénat, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des pêches*, fascicule n° 36, 13 mai 1988, p. 9.

(3) *Ibid.*, fascicule n° 28, 1^{er} mars 1988, p. 6.

(4) Le MPO a commencé, en 1981, à classer les permis de pêche commerciale émis dans la région de l'Atlantique en permis à temps plein ou à temps partiel afin d'établir une distinction entre les personnes qui font de la pêche leur gagne-pain et celles qui pêchent pour augmenter leur revenu. Des catégories spéciales (pêcheurs authentiques et commerciaux) s'appliquent aussi dans certaines régions.